

***L'Assurance Maladie « ouvre » ses données sur le médicament
au service du bon usage du médicament***

Conformément aux engagements pris lors du premier Hackathon et un an après la mise en ligne en open data des données « sources » utilisées pour le suivi des dépenses de santé, l'Assurance Maladie met à la disposition des internautes un jeu de données annuelles sur la consommation de médicaments (OPEN MEDIC) intégrant des informations sur les bénéficiaires et sur les prescripteurs. A cette occasion, un hackathon est organisé pour explorer les données existantes sur la consommation de médicament (disponibles au sein du système d'information de l'Assurance Maladie ou rendues publiques par d'autres organisations) et encourager leur exploitation à des fins d'intérêt public. L'ambition : accompagner la création de services ou d'applications numériques innovantes au service du bon usage du médicament.

OPEN MEDIC : de nouvelles perspectives d'analyse sur la consommation de médicament

Depuis plus de 10 ans, l'Assurance Maladie publie chaque année les données de remboursement des médicaments délivrées par les pharmacies de ville par l'ensemble des régimes obligatoires d'assurance maladie (MEDICAM) ainsi que celles des médicaments délivrés par les pharmacies des établissements de santé à des patients ambulatoires (non hospitalisés)¹. Ces données, qui donnent pour chaque médicament remboursé (par code CIP) des informations sur la consommation en date de remboursement, en volume (en nombre de boîtes remboursées) et en valeur, sont désormais disponibles mensuellement.

La base OPEN MEDIC, aujourd'hui mise en ligne² sur le serveur **open-data-assurance-maladie.ameli.fr** et sur le site data.gouv.fr, apporte une profondeur de champs d'utilisation et d'analyse supplémentaire, tout en prenant en compte le risque de ré-identification afin de respecter les règles nécessaires d'anonymisation. En complément des **informations sur les 2,346 milliards de boîtes de médicaments remboursés**, ce jeu de données intègre des **informations sur les bénéficiaires** (nombre total, classe d'âge et sexe, exonération du ticket modérateur...) **et sur les prescripteurs** (spécialité, région...).

Il s'articule autour de :

- **Un premier jeu de données sur les dépenses de médicaments** (montants remboursés et remboursables) ainsi que le nombre de boîtes délivrées, en fonction d'éléments descriptifs sur les bénéficiaires (tranche d'âge, sexe, région de résidence selon la nouvelle nomenclature INSEE) ou de l'information sur la spécialité du prescripteur.
- **Un second jeu de données sur le nombre de personnes ayant consommé les médicaments.**

Quarante-deux bases ont été constituées afin de répondre au besoin et d'éviter le double-compte des consommateurs.

¹ C'est ce qu'on appelle la rétrocession hospitalière (base RETROCEDAM).

² Au format CSV.

HACKATHON MEDICAMENT : le concours innovation au service du bon usage du médicament

L'ouverture de données enrichies sur la consommation de médicament offre **de nouvelles perspectives d'analyses et d'utilisations** pour notamment mieux comprendre les modes et les profils de consommation, renforcer la transparence dans ce domaine et favoriser le bon usage du médicament.

Pour cela, l'Assurance Maladie organise un nouvel Hackathon sur le thème de l'« Usage du médicament » afin de **faire découvrir la richesse des données accessibles sur le médicament** (disponibles au sein du système d'information de l'Assurance Maladie ou rendues publiques par d'autres organisations) et d'**encourager leur exploitation à des fins d'intérêt public**.

L'objectif : la création et le développement de services ou d'applications numériques innovants utiles aux patients, aux professionnels de santé ou aux autorités de santé pour améliorer la prise en charge médicamenteuse. Améliorer l'information sur les médicaments (leurs indications et contre-indications, leurs tarifs, l'existence d'un générique...), aider à l'adhésion des traitements prescrits ou mieux accompagner la prise de médicaments de populations spécifiques (personnes âgées, patients atteints d'une pathologie chronique...) sont autant d'exemples de leviers qui participent à l'amélioration du bon usage du médicament.

Ce nouveau concours est organisé **en plusieurs étapes qui se dérouleront de décembre 2015 à mai 2016**. Cette durée permettra de garantir le développement de projets solides, rapidement utilisables et au plus proche des besoins et des principaux enjeux. Les participants seront accompagnés par des agents de l'Assurance Maladie et un collectif d'experts de la thématique composés de représentants des associations de patients (Ciss) et des autorités de santé (Igas, DSS, HAS, ANSM), d'un professeur en médecine, et d'un expert des données sur le médicament (GIE Thesorimed).

Les participants devront défendre leur projet à l'occasion **d'une première journée de sélection qui se tiendra le 28 janvier 2016** dans les locaux de la Caisse nationale d'Assurance Maladie à Paris³. **5 projets seront sélectionnés** à cette occasion selon plusieurs critères comme la pertinence du projet au regard du thème, son caractère innovant, sa faisabilité et le potentiel de valorisation des données disponibles sur le médicament.

Lors de la deuxième phase, **les équipes sélectionnées seront accompagnées jusqu'au mois de mai** par au moins un parrain parmi le collectif d'experts et un représentant de l'Assurance Maladie. **Plusieurs ateliers de travail** seront organisés pour affiner les projets, développer les prototypes et tester leur potentiel d'utilisation.

Le lauréat sera désigné lors du jury final à l'occasion d'une **journée de restitution organisée le 10 mai 2016**. Plusieurs dotations sont prévues pour récompenser et soutenir le développement des projets les plus prometteurs.

Les inscriptions sont ouvertes du 14 décembre 2015 au 17 janvier 2016. Les participants doivent à cet effet déposer leur dossier de candidature sur le site dédié à l'événement :

<http://www.hackateam.com/hackathonmedicament>

Le règlement du concours, le dossier de candidature et toutes les informations utiles sur les données disponibles et les modalités de participation sont disponibles sur ce site internet.

³ L'Assurance Maladie se réserve le droit de réaliser une présélection de procéder à une phase de présélection si le nombre de projets candidats est supérieur à quinze et de ne pas convoquer à cette phase de sélection les projets qui n'entre pas dans la thématique « Usage du médicament » et n'utilise pas de données portant sur le médicament.



Suivez l'actualité du Hackathon Médicament sur twitter #Hackmedic

A propos de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie des travailleurs salariés

La Caisse nationale de l'Assurance Maladie des travailleurs salariés (Cnamts) gère, au niveau national, les branches Maladie et Accidents du travail / Maladies professionnelles du régime général de Sécurité sociale qui permet à chaque assuré de se faire soigner selon ses besoins, quel que soit son âge ou son niveau de ressources.

Assureur solidaire en santé, l'Assurance Maladie concourt, par les actions de gestion du risque ou les services en santé qu'elle met en œuvre, à l'efficacité du système de soins et au respect de l'Ondam fixé pour l'année 2015 à 182,3 milliards d'euros. Elle participe également à la déclinaison des politiques publiques en matière de prévention et informe chaque année près de 60 millions d'assurés pour les aider à devenir acteurs de leur santé.

Pour conduire ses missions, l'Assurance Maladie s'appuie essentiellement sur 101 Caisses primaires d'Assurance Maladie (Cpam) en France métropolitaine, 4 Caisses générales de sécurité sociale (CGSS) dans les départements d'outre-mer, 1 Caisse commune de sécurité sociale (CCSS), et les 20 Directions régionales du Service médical (DRSM). Enfin, les 16 Carsat (Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail) ont des missions bien spécifiques en matière de retraite*, de tarification et de prévention des risques professionnels et d'action sociale.

**A l'exception de la Cramif Île-de France, qui ne gère pas les pensions de retraite, ces champs relevant de la Caisse nationale d'Assurance Vieillesse.*

Contacts presse

presse@cnamts.fr

Lucie Hacquin - 01 72 60 17 64

Amélie Ghersinick - 01 72 60 18 29

Céline Robert-Tissot - 01 72 60 13 37